

PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE
STATUTS DE SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIERE
« SCI 2DERL »

LE 23/09/2023

Les associés se sont réunis pour valider le projet de la cession des parts d'un des associés, sur convocation de la gérante, par lettre simple.

Sont présents ou représentés tous les associés.

RESOLUTION N° UN

L'assemblée générale valide le projet de cession de neuf parts par Mme Daniela Camelia BADEA à Mme Raluca Gabriela **COROI**, dans les termes du projet déposé sur le bureau de l'assemblée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° DEUX

L'assemblée générale valide le projet de cession de sept parts par Mme Daniela Camelia BADEA à Monsieur Denis Lucien **GROSZ**, dans les termes du projet déposé sur le bureau de l'assemblée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° TROIS

L'assemblée générale valide le projet de cession de sept parts par Mme Daniela Camelia BADEA à Mademoiselle Emilie Anne-rose **GROSZ**, dans les termes du projet déposé sur le bureau de l'assemblée.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION N° QUATRE

L'assemblée générale donne pouvoirs à la gérante pour établir la mise à jour des statuts faisant état de la nouvelle répartition des parts entre les associés, signer la déclaration des bénéficiaires effectifs modificative, faire toutes les formalités, avec pouvoir de déléguer à toute personne de son choix.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale prend fin. Et la gérante signe le procès-verbal.

